

Sommaire

Actualités du MMAISP

Le ministère et la Sndi mettent le cap sur la numérisation

Le Sursaut - mercredi 03 juillet 2019

Fonctionnaires

« Personne ne peut dissoudre la Mupemenet-Ci » Soir Info - mercredi 03 juillet 2019

Politique

Le ministre Amédé Kouakou : "C'est un travail de professionnel qui est en train d'être fait" **Le Rassemblement** - mercredi 03 juillet 2019

Noël Akossi Bendjo condamné à 20 ans d'emprisonnement, 5 ans de privations de droits, retrait du passeport Le Sursaut - mercredi 03 juillet 2019

« Le gouvernement mettra tout en œuvre pour des élections justes, démocratiques et transparentes » Le Jour Plus - mardi 02 juillet 2019



Date: 03/07/2019 Pays : Côte d'Ivoire Page(s): 1, 8

Périodicité: Hebdomadaire

Surface: 106 %

Nature: Une et article de fond





MMAISP / OPERALISATION DES PROCEDURES DEMATERIALISEES

Le ministère et la Sndi mettent le cap sur la numérisation



Le ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'innovation du Service Public a franchi vendredi dernier un pas dans sa volonté de rapprocher l'Administration publique des administrés et d'offrir aux citoyens une gamme de services diversifiés et de qualité. Pour ce faire, Joseph Thierry Gnekré, Directeur de Cabinet dudit ministère et Nongologo Soro, Directeur général de la SNDI ont signé une convention sous le regard du Dr Raymonde Goudou Coffie, ministre de la Modernisation de l'Administration.

Avec une fierté légitime, elle a traduit sa confiance à la SNDI, la structure technique qui l'accompagne dans la mise en œuvre du projet « e-démarches administratives ». Dont la finalité est la dématérialisation des procédures administratives pour garantir un service de proximité de qualité aux usagers/clients. « Nous allons procéder à la signature de ce protocole qui va nous réconforter dans notre relation avec la SNDI. Il est important que l'on sache l'importance de la SNDI dans la présente convention ». Nongologo Soro, Directeur général de la SNDI, a à son tour exprimé sa joie de voir enfin la convention signée. « C'est une grande joie pour nous de signer enfin cette convention avec le Ministère de la Modernisation ». La collaboration entre ces deux entités va désormais connaître un coup d'accélérateur, avec quatre tâches précises que devra exécuter la Société nationale de développement informatique (SNDI). D'autant que la présente convention d'une durée de validité de 7 mois a pour objet : l'opérationnalisation de neuf (9) procédures de la Direction des Examens et Concours (DECO) du Ministère en charge de l'Education nationale, puis l'opérationnalisation de

quinze (15) procédures du Tribunal de Première Instance d'Abidjan-Plateau d'Abidjan-Plateau. Dans sa finalité, cette convention vise aussi l'accompagnement à la mise en œuvre de la conduite du changement et la réalisation d'un outil de promotion et d'information sur le service. Au total, prochain cap vers lequel le Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public veut avec l'appui technique de la SNDI, conduire les Ivoiriens est celui de la numérisation des procédures. Cette méthode va faciliter aux citoyens l'accès aux services de l'Etat et renforcer leurs connaissances. Parce que désormais informés sur toutes les procédures de l'Etat ils peuvent exécuter aisément leurs démarches pour les différents actes administratifs. Les quatre tâches combinées vont à la fois modifier et les comportements des agents et fonctionnaires de l'Etat et les comportements des usagers /clients. Ce d'autant qu'avec toutes les procédures simplifiées et connues de la grande majorité des citoyens, tout va s'accélérer. Le pouvoir des intermédiaires qui offraient les services de l'Administration contre espèces sonnantes et trébuchantes va d'une part s'éroder, mieux s'éteindre à la longue. Et l'impatience maladive et la rogne des usagers/ clients va d'autre part se muer en satisfaction donc en une confiance dans les actes du gouvernement. La bonne gouvernance va s'instaurer et les citoyens qui ont désormais le retour des actions du gouvernement sur leur vie vont accepter de participer au processus de développement de leur pays. Avec des présences actives pendant les activités de leurs communautés et une attention bienveillante pour tout ce qui touche à bien-être. Avec de tels résultats, la SNDI, tenue dans la convention par l'obligation d'opérationnaliser des procédures dématérialisées et de réaliser la version mobile de EDémarches Administratives, projet sectoriel du Programme de Gouvernance électronique ayant démarré en septembre 2016, d'une part et le Ministère de la Modernisation de l'Administration qui doit favoriser l'interactivité entre le citoyen et son administration via des systèmes informatiques pourront se féliciter d'avoir introduire la Côte d'Ivoire de plain-pied dans l'émergence. Et avoir la fierté du devoir accompli.

Date: 03/07/2019 Pays: Côte d'Ivoire Page(s): 11

Périodicité: Quotidien Surface: 15 % Nature: Article de fond





MUTUALITÉ SOCIALE / Boko Brou Sylvesïre (nouveau Pca)

« Personne ne peut dissoudre la Mupemenet-Ci »

Au sortir de l'assemblée générale mixte de la Mutuelle des personnels du ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement technique de Côte d'Ivoire (Mupemenet-Ci), deux camps s'opposent pour le contrôle des instances dirigéantes. Boko Brou Sylvestre, nouveau président du Conseil d'administration (Pca), a décidé de clarifier les choses. << C'est à l'issue de la première réunion de ce Conseil d'administration, et conformément à l'article 30 des statuts, qui stipule que le président est élu par les administrateurs en marge de l'assemblée générale élective, que Cissé Vacaba a perdu sa qualité de Pca, en obtenant six (6) voix contre neuf (9) pour Boko Brou Sylvestre, le nouveau Pca de la Mupemenet-Ci >>, a-t-il expliqué, le vendredi 21 juin 2019, à Cocody, lors d'une conférence de presse. Il s'est offusqué de ce que, contre toute attente, Gnagna Zadi Théodore, président du comité d'organisation de l'assemblée générale et président de la plateforme, instrumentalise des délégués, dans le but de contester le résultat proclamé. << Personne ne peut dissoudre la Mupemenet-Ci >>, a-t-il martelé, dénonçant des malversations et des irrégularités dans la tentative de déstabilisation. En tout état de cause, Boko Brou Sylvestre, qui était entouré d'Alloba N'cho Antoine, vice- président et de plusieurs autres membres, a mis en garde. << Il y a une forfaiture qui se prépare. Ils veulent caporaliser la mutuelle. Que la tutelle agisse maintenant en tranchant. Et nous sommes prêts a faire face à cette forfaiture v, a-t-il conclu.

M'BRA KONAN



Date: 03/07/2019 Pays: Côte d'Ivoire Page(s): 3, 1

Périodicité: Quotidien

Surface: 73 %

Nature: Une et article de fond





En visite de Chantier sur le pont FHB, hier / Après le lancement des travaux de réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny (FHB) par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, il y a un peu plus d'un an, le ministre de l'Equipement et de l'Entretien routier...

Le ministre Amédé Kouakou: "C'est un travail de professionnel qui est en train d'être fait"



Amédé Kouakou satisfait du niveau d'avancement de la réhabilitation du pont FHB

Après le lancement des travaux de réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny (FHB) par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, il y a un peu plus d'un an, le ministre de l'Equipement et de l'Entretien routier, DrAmédé Kouakou Koffi, s'est rendu, hier mardi 2 juillet 2019, sur le chantier; pour constater l'évolution des travaux.

Lancés en avril 2018 par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, les travaux de réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny sont à 35% du taux d'achèvement et seront bel et bien livrés en octobre 2020, comme promis. En visite, hier mardi 2 juillet 2019, sur le chantier, le ministre de l'Equipement et de l'Entretien routier, DrAmédé Kouakou Koffi, a pu constater, avec satisfaction, l'évolution des travaux qui s'y déroulent. "Je suis parfaitement satisfait. Toutes mes équipes aussi. C'est un travail de professionnel qui est en train d'être fait. Nous pensons que les délais fixés par le Premier ministre (septembre 2020) seront tenus", a-t-il confié. Avec l'œil du fin technicien, le ministre a indiqué ce qui a été fait comme travaux pour réhabiliter ce premier pont d'Abidjan. Il a fait savoir que cet ouvrage bâti sur 7 piliers (pieux qui descendent dans l'eau) a pratiquement 3 de ses piliers déjà réalisés. "Vous savez, ce pont a 7 appuis qu'il faut renforcer. Nous sommes sur l'un des appuis où il y a les quatre premiers pieux qui sont en train d'être réalisés. Ce sont des éléments qui

descendent dans le sol et qui vont permettre de supporter l'ouvrage. Alors, sur les 4 premiers, il y a 3 qui sont en train d'être réalisés dont 2 déjà bétonnés. Et on vient d'assister a la descente de la cage d'armature du 3éme", a noté Amédé Kouakou qui ne cache donc pas sa satisfaction d'autant plus que ce chantier tient énormément à cœur au Premier ministre qui attend que les travaux prennent fin d'ici fin 2020. Les équipes techniques aux côtés du ministre n'ont également pas manqué de féliciter les entreprises commises a la réhabilitation du Pont FHB.

"Nous avons obligation de nous assurer que les travaux avancent bien". "Je suis venu avec toutes nos équipes techniques que sont le Bureau national d'étude technique de développement (BNETD), l'Agence de gestion des routes (Ageroute) et la mission de contrôle, le Laboratoire du bâtiment et des travaux publics (LBTP). Nous avons obligation de nous assurer que les travaux avancent bien pour que les délais soient tenus. Et les travaux avancent bien", a-t-il assuré, avant de féliciter l'entreprise en charge des travaux. Une occasion aussi pour lui de rappeler aux techniciens du chantier, que les Ivoiriens attendent que les travaux aillent très vite, pour permettre que ce pont reprenne la mission qui lui est dévolue, à savoir : assurer le trafic. A ce niveau, le premier responsable du département des routes a signalé que ce pont assure non seulement la circulation automobilistes mais aussi celle du train (juste a l'intérieur du pont). Pour lui, il est importantque ce trafic puisse reprendre au plus vite et dans de très bonnes conditions. François Sacco, Représentant-pays du Groupe "Spie Batignolles international" qui travaille en partenariat avec l'entreprise "Eifiage", a assuré que les délais de livraison seront respectés. "Nous serons dans les délais", a-t-il promis. A l'en croire, ils sont dans une bonne phase malgré le petit retard accusé. Ce retard, selon ses explications, est a mettre sur le compte des investigations pour mieux connaître le chantier. Mais, a ce niveau, tout est entré dans l'ordre et il promet qu'un renfort en techniciens est attendu, de sorte à accélérer les travaux. Une stratégie qui permettra de rattraper le retard et tenir le délai, a-t-il rassuré. A l'en croire, c'est beaucoup plus qu'une restauration qui se fera pour refonder tout le pont qui



reposera désormais sur de nouveaux appuis. Toutes les structures seront refaites avec l'éclairage et le tapis adéquat qu'il faut pour redonner un nouveau et bel aspect visuel a cet ouvrage vieux de 60 ans. Pour rappel, le coût de la réhabilitation du pont FHB est estimé a 41,776 milliards FCFA.

A. B

Date: 03/07/2019 Pays: Côte d'Ivoire Page(s): 2, 1

Périodicité: Hebdomadaire

Surface: 100 %

Nature: Une et article de fond





DÉTOURNEMENTS DE FONDS, DE FAUX USAGES DE FAUX ET DE BLANCHIMENT **DE CAPITAUX**

Noël Akossi Bendjo condamné à 20 ans d'emprisonnement, 5 ans de privations de droits, retrait du passeport



Noel Akossi Bendjo, ancien maire du Plateau et cadre du PDCI en exil en France, a été condamné à 20 ans d'emprisonnement ferme pour détournements de fonds, de faux usages de faux et de blanchiment de capitaux.

A la peine d'emprisonnement , s'ajoutent 5 ans de privations de droits, retrait du passeport, 5 ans d'interdiction de sortir du pays et plus de 10 milliards d'amende. C'est la sentence qu'a requis le procureur et suivi le juge du tribunal de première instance du Plateau ce mardi 02 juillet contre Akossi Bendjo, accusé de détournements de fonds, de faux usages de faux et de blanchiment de capitaux. L'ancien PCA de Société Ivoirienne de Raffinerie (SIR) qui avait déjà été plusieurs fois poursuivi dans d'autres affaires sans jamais avoir été jugé, est également privé de ses droits civiques pendant cinq ans, son passeport lui est retiré et devra payer une amende de plus de 10 milliards. Enfin, également poursuivi pour les mêmes objets, l'actuel député-maire Jacques Ehouo, neveu du condamné du jour, ne peut lui être jugé en raison de son immunité parlementaire. Ce procès relatif à l'affaire NegCom, société dirigé par Jacques Ehouo actuel maire du Plateau prend ainsi fin avec la condamnation du maire Akossi Bendjo. Selon une source proche du maire, un mandat d'arrêt international est en cours de lancement pour extrader le maire Akossi Bendjo qui réside actuellement en Europe.



Date: 02/07/2019 Pays: Côte d'Ivoire Page(s): 4, 4

Périodicité: Quotidien Surface: 70 % Nature: Article de fond





Recomposition de la Cei / Sidiki Diakité, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

« Le gouvernement mettra tout en œuvre pour des élections justes, démocratiques et transparentes »



Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a, dans un communiqué lu à la télévision nationale, hier réaffirmé la volonté du gouvernement à mettre tout en œuvre pour « renforcer les conditions nécessaires à des élections justes, démocratiques et transparentes dans notre pays en 2020 ». Ci-dessous, le communiqué.

Depuis le 21 janvier 2019, sur instructions du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, le Gouvernement a initié, avec l'ensemble des Partis et Groupements politiques ainsi que les Organisations de la Société Civile, un dialogue politique sur recomposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI). La mise en œuvre de ce cadre de concertation, traduit la volonté du Chef de l'Etat, de renforcer les conditions propices à des élections apaisées dans notre pays. Ainsi, le mercredi 26 juin 2019, les parties prenantes audit dialogue ont procédé à la signature du rapport sanctionnant la fin des travaux réalisés, aussi bien en séances plénières, qu'au sein des comités restreints de haut niveau de concertations. Pour rappel, ces échanges font suite à l'arrêt de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 18 novembre 2016, demandant à l'Etat de Côte d'Ivoire la recomposition de la CEI, en vue de la rendre plus équilibrée. Quatre (4) séances plénières d'information et d'orientation et six (6) rencontres en Comités restreints de haut niveau de discussion ont été organisées entre le Gouvernement, les acteurs politiques et la société civile. Il convient de souligner l'esprit d'ouverture qui a prévalu chez tous les participants, preuve que les Ivoiriens, de sensibilités différentes, peuvent se retrouver autour d'une table, pour aborder, avec sérénité et responsabilité, des sujets engageant la vie de la nation.

Les conclusions des travaux laissent apparaître des points d'accord, mais aussi des points de divergence, révélant, à l'évidence, une pluralité d'approches pour la recomposition de l'organe en charge des elections. Le rapport final sera transmis au Conseil des Ministres pour être examiné par le Gouvernement. Il servira de base à l'élaboration d'un projet de loi portant modification de la loi sur la CEI, qui sera soumis à l'Assemblée Nationale. Au terme de ce dialogue politique, le Gouvernement tient à réaffirmer son ferme engagement à tout mettre en œuvre, pour renforcer les conditions nécessaires a des élections justes, démocratiques et transparentes dans notre pays en 2020.

Fait à Abidjan, le 1er juillet 2019 Sidiki Diakité Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

